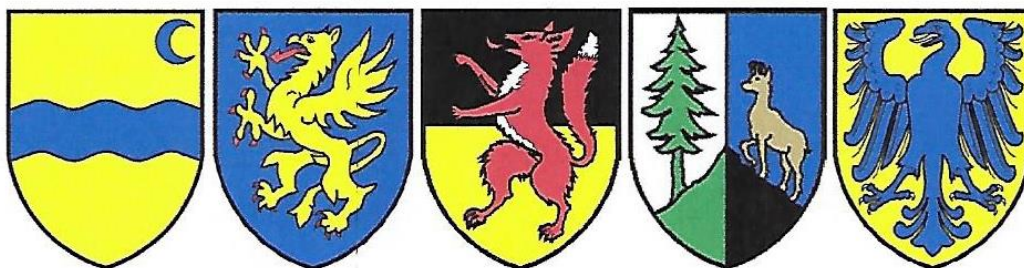


ASSOCIATION SCOLAIRE & PARASCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU HAUT-LAC

Objet : RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES



Roche, le 7 décembre

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

de la commission de gestion et des finances pour

le préavis 03/2020 relatif au budget
pour la législature 2020-2021

			Séances				Emoluments		Signatures
	30.10	7.12			
Rapporteur : M. Mark Brissat	X	X							
Membres : Mme Muriel Auberson	X	X							
M. Pascal Aeberhard	X	X							
M. Jean-Daniel Zufferey	X	X							
M. Yvan Burnier	X	-							

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis 03/2020 s'est réunie les lundis 30 novembre et 7 décembre 2020 à la Maison de Commune de Roche en présence de Monsieur Michel Oguey, Président du CODIR, que nous remercions pour sa disponibilité, pour les informations et les réponses qu'il nous a fournies.

En préambule, il y a lieu de préciser que l'exercice comptable ne débutera qu'en janvier 2021 puisqu'aucune dépense n'aura été enregistrée pour 2020.

La commission de gestion et des finances est appelée à se déterminer sur tous les postes comptables liés au bon fonctionnement du Conseil intercommunal, au CODIR et à l'administration de l'ASPIHL pour la législature 2020-2021.

Ils ont tous été passés en revue et tous les montants semblent cohérents. Il a semblé logique que ceux-ci pourront être amenés à un ajustement si nécessaire après un exercice entier.

Le budget qui vous est soumis intègre les honoraires projetés pour les constructions prioritaires seulement, comme la construction de 8 pavillons provisoires. Les futures demandes d'études préliminaires supérieures à CHF 50'000.00 seront à chaque fois soumises au dépôt d'un nouveau préavis.

La Commission de gestion et des finances a émis la demande d'avoir un tableau de l'évolution des effectifs des écoliers afin de pouvoir se faire une idée de l'évolution des besoins en salles de classe tout au long du projet.

En conclusion et au vu de ce qui précède, les membres de la commission recommandent à l'unanimité, d'accepter le budget 2021 tel quel.

vu le préavis no 03/2020 relatif au budget 2021

ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet

considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

décide

D'approuver le budget pour l'année 2021

Ont signé :

Muriel Auberson

Pascal Aeberhard

Jean-Daniel Zufferey

Yvan Burnier

Mark Brissat